

GOVEN

CCAS - EHPAD
LES JARDINS DU PERRAY
20, rue du Perray
35580 GOVEN

02.99.42.06.43 02.99.42.03.26
accueil.ehpad@goven@orange.fr

CCAS DE GOVEN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

CCAS - EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoin.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 15/12/2022
DATE DE CONVOCATION :
08/12/2022

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du huit décembre deux mille vingt-deux.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Sylvie AGAËSSE donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Karine CHEVALIER à Fabienne HEMERY, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN à Patricia PERSAIS

ABSENT(S) : Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Eugène LAUNAY

2022.12.002 EHPAD de GOVEN – CPOM 2023-2027

Vu l'article L1433-2 - Code de la santé publique,
Vu la LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 158 (V),

La réglementation promeut le développement des CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) entre les organismes gestionnaires, l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le Département d'Ille et Vilaine. Le CPOM remplace ainsi les conventions tripartites.

De manière générale, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens traduisent la volonté de renforcer la dimension stratégique de la tutelle ministérielle, en s'orientant vers une démarche de contrat et d'évaluation de la performance.

Cette démarche est une opportunité pour la structure et pour les partenaires, de définir des objectifs de qualité et d'en assurer le suivi. Il est établi pour une durée de 5 ans et prévoit un dialogue de gestion à mi-parcours, afin d'ajuster si nécessaire les objectifs détaillés en Annexe 1.

Chaque axe de travail a fait l'objet d'une fiche objectif sur les thèmes suivants :

S'inscrire activement dans son environnement gérontologique territorial
Améliorer la prise en charge de nuit
Mettre en place des outils de sécurisation de la prise en charge médicamenteuse
Développer des actions de prévention d'hygiène bucco-dentaire
Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance des personnes âgées
Consolider la couverture médicale de l'établissement
Sécuriser les pratiques par une meilleure formalisation et appropriation des procédures, protocoles, conduites à tenir
Développer la démarche d'amélioration continue de la qualité et communiquer autour des actions menées auprès des professionnels et des usagers
Formaliser et mettre en œuvre d'un projet de vie individualisé associant les aidants
Améliorer la qualité de l'animation dans l'établissement
Optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer l'attractivité de l'établissement
Adapter l'immobilier et les locaux au regard de l'évolution des publics accueillis

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- APPROUVE les objectifs retenus,
- AUTORISE le Président du CCAS de Goven à signer le CPOM 2023-2027.

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 20 décembre 2022
Le Président
Norbert Saulnier

